



Réf: J-PL/CA-G/MD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Le 16 janvier 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET, Volcy LEROUGE et Widèd GREVISSE. Annie TISSOT

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX, Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à M. Miguel MARTINS). M. Philippe De PACHTERE (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Nicolas BAYART.

Madame Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 10 janvier 2025/ Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 14 + 2 pouvoirs

Ordre du jour :

- Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.
- **FINANCES** : Autorisation de la mise en place d'une ligne de trésorerie

Par délibération en date du 16 mai 2024 et afin de financer le projet la restructuration et extension du groupe scolaire, il a été prévu au budget 2024 un emprunt s'élevant à 1 600 000.00€. L'emprunt a été réalisé à hauteur d'un million d'euros. Un second emprunt sera proposé au budget 2025. Dans l'attente, l'ouverture d'une ligne de trésorerie s'avère nécessaire pour l'année 2025 pour un montant de 600 000,00 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de contracter auprès du Crédit Agricole des Savoie l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 600 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux : EUR3Mmoy + 0.87 %
- Intérêts trimestriels
- Commission d'engagement : 0.20 % du capital emprunté soit : 1 200,00 €
- Frais de dossier : 0.10 % du capital emprunté soit : 600,00 €

➤ **RESSOURCES HUMAINES :**

▪ **Modification d'un poste d'adjoint d'animation**

Pour la bonne marche des services, après la demande d'un agent titulaire, et afin d'optimiser le fonctionnement du service scolaire et périscolaire, il est proposé de modifier la quotité du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation, actuellement à 7.50/35^{ème} et vacant au tableau des emplois, pour le modifier en un poste d'adjoint d'animation à 6.90/35^{ème}. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et à compter du 1^{er} mars 2025, la modification de ce temps de travail.

▪ **Instauration des autorisations d'absences pour motifs personnels ou familiaux au profit des agents**

Il est rappelé que les agents publics (titulaires, stagiaires, contractuels, auxiliaires, à temps complet, non complet ou partiel) peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence (ASA) liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux et qu'une délibération est nécessaire pour instaurer et encadrer ces autorisations d'absence.

Il est décidé de valider le modèle proposé par le Centre de Gestion 74, qui est approuvé à l'unanimité.

➤ **CONVENTIONS** : signature d'une Convention Constitutive de Droits Réels dans le cadre d'un portage foncier par l'EPF 74

Pour le compte de la commune, l'EPF 74 porte depuis le 27 novembre 2021, un bâtiment attenant à la mairie, composé de deux pièces au rez-de-chaussée et de deux pièces à l'étage, avec dépendances et terrain attenant situé « 13 place de l'Albanais », sur le territoire de la commune. La Commune, a sollicité l'intervention de l'EPF 74 en vue de compléter ses équipements publics au centre-bourg et de sécuriser la voie traversante du village.

Aujourd'hui la commune souhaite engager des travaux de requalification de l'espace public par la création d'une place de village et d'une cour d'école, dans le cadre d'un espace mutualisé, et création d'une halle.

Pour ce faire, l'EPF 74 propose la signature d'une Convention Constitutive de Droits Réels permettant de conférer, sur le bien, propriété de l'EPF 74, des droits réels à la commune pour lui permettre, d'affecter ce bien à des équipements publics et pour une gestion directe.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le principe d'une convention constitutive de droits réels en vue de gérer ce projet.

➤ **INSTITUTIONS** : avenant à la convention relative à la gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS)

Un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme avait été créé par délibération du 8 juin 2015, par la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres, la ville de Rumilly assurant une prestation de services pour l'application du droit des sols des communes adhérentes aux services.

Celles-ci confiaient l'instruction des actes d'urbanisme en signant une convention de gestion de ce service avec la Communauté de Communes, qui conventionnait avec la ville de Rumilly pour assurer une mission d'instruction de ces mêmes actes.

Après un important travail de réflexion, les élus ont convenu de l'intégration de ce service urbanisme réglementaire au niveau intercommunal. Afin de définir les modalités d'organisation de ce nouveau service mutualisé d'ADS pour qu'il soit optimum, il est proposé de reporter son ouverture de 3 mois, renouvelables une fois, portant la date au plus tard, au 1^{er} juillet 2025.

Pour ce faire, il est nécessaire de rédiger un avenant de prolongation de la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'ADS. Cet avenant est accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

➤ **URBANISME/FONCIER** :

- Régularisation d'un alignement individuel par l'acquisition à l'euro symbolique

En date du 19 mars 2019, un arrêté municipal avait été pris afin d'établir un alignement sur une parcelle, route de Chaunu. Cet alignement effectué, il y a lieu à présent de régulariser par acte authentique le transfert de propriété au profit de la Commune afin de faire coïncider la limite de fait de l'ouvrage routier constatée avec la limite de propriété.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition par la Commune de cette parcelle, cadastrée AM n°522, d'une superficie de 23 m² moyennant le prix symbolique de 1 € qui ne sera pas versé au vendeur.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent cette acquisition, régularisée par acte authentique notarié.

- Dossiers en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE/PERMIS D'AMENAGER				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PA 074 161 24 X 0002	SARL ISIA PROMOTION	Route de la Radia	création d'un lotissement (4 lots à bâtir)	en cours d'instruction
PC 074 161 24 X 0011	BOLAT Ali Osman	route de Peignat	création de logements par changement de destination	en cours d'instruction
PC 074 161 24 X 0013	GAEC BIBOLLET	Lieudit "Pallud"	construction d'un hangar agricole	en cours d'instruction
PC 074 161 24 X 0014	LESUEUR Jean-Pierre	1044 route de Chapeiry les Vorges	construction d'un garage	ACCORDÉ le 20/12/2024
PC 074 161 24 X 0015	LASSALE Loïc	rue des Berdalles	construction d'une maison individuelle	en cours d'instruction
PC 074 161 24 X 0016	SA TERACTION	rue des Berdalles	construction de 27 logements répartis en 2 collectifs R + 3 + Combles	en cours d'instruction
PC 074 161 25 X 0001	BOLAT Ali Osman	route de Peignat	création de logements par changement de destination	en cours d'instruction

DECLARATIONS PREALABLES				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 24 X 0058	PETRIER Georges	Joudrain	AE 518 - 888 - 976 - 977	division en vue de construire (2 lots)
DP 074 161 24 X 0060	BOUVIER Monique	2226 route de Contentenaz	AR 137 - 138	construction d'un barbecue et d'un abri de jardin + installation de 2 serres
DP 074 161 24 X 0063	BELOT Annie	40 chemin de Coutasse	AE 991 - 989	cuisine d'été
DP 074 161 24 X 0064	PERRET Laurent	509 route d'Annecy	AD 590	création d'une ouverture
DP 074 161 24 X 0066	CAREGNATO Olivier	1689 route de Contentenaz	AR 221	installation de volets roulants
DP 074 161 24 X 0067	AMG FAÇADES GROUPE VERLAINE	58 chemin de la Tailla	AC 686	panneaux photovoltaïques
DP 074 161 24 X 0068	STARWATT pour RABILLOUD Michaël et Sylvia	211 route de St Sylvestre Chaunu	AK 527	panneaux photovoltaïques
DP 074 161 24 X 0069	ENERGIE DES SAVOIE	370 chemin de Pieuillet	AS 469 - 465 - 462	panneaux photovoltaïques
DP 074 161 24 X 0070	ROLLAND Stéphane	115 chemin des Puits	AD 314	Division en vue de construire (1 lot)
DP 074 161 25 X 0001	DREVON-GAILLOT Antoine	313 rue du Faubourg	AC 610	construction d'un pool house
DP 074 161 25 X 0002	FONTAINE Alain	385 route d'Annecy	AD 146 -147	construction d'un abri pour un ancien pressoir
DP 074 161 25 X 0003	BELLEVILLE Marcel	route d'Oilly	AE 917 - 930	Division en vue de construire (1 lot) - renouvellement
DP 074 161 25 X 0004	SUSCILLON David	187 route de Germagny - la Radia	AM 439	panneaux photovoltaïques

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22h00.

A Marcellaz-Albanais, le 04 février 2025.

Le Maire, Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance, Annie TISSOT



PV SEANCE DU 16 01 2025


